

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR L'EPURATION DES EAUX USEES  
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ

---

Penthaz, le 10 septembre 2008

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
1303 PENTHAZ

2008-Péavis du Comité de direction N° 2/2008 relatif au budget 2009

Monsieur le Président,  
Messieurs,

L'élaboration du budget de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthaz-Penthaz a été préparée en fonction des décisions prises par votre Conseil au sujet de la STEP, il se résume de la manière suivante :

Recettes	Fr.	680'210.00
Dépenses	Fr.	604'210.00
Résultat		
Avant amortissement ./.	Fr.	76'000.00
Amortissement	Fr.	76'000.00

Résultat Après Amortissements (perte)	Fr.	0.00
--	-----	------

PREAMBULE
-----------

En 2007, notre association a fait une perte d'exercice de Fr. 393'064.85, qui comprenait la perte pure de l'exercice, soit Fr. 222'702.15, l'amortissement des investissements de Fr. 168'592.75, ainsi que la perte sur débiteurs de Fr. 1'769.95. Celle-ci a été compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve. Nous vous rappelons également que durant cet exercice, nous avons mis en compte d'exploitation la somme de Fr. 127'135.00, représentant le coût de la machine à ultrasons.

Pour l'année 2009, nous présentons un budget zéro. En effet, lors du dernier conseil du mois de juin, le Comité de direction émettait le vœu d'augmenter la taxe d'épuration. Cette proposition a été acceptée par votre conseil à partir de 2009. Il s'agit là d'un premier pas vers une adaptation de la taxe qui prend en compte la transformation future de notre Step, dans les deux ans à venir.

Il s'agira également de réadapter notre plafond d'endettement en fonction de ces investissements qui avoisinent les douze millions, alors que notre plafond actuel est d'un million huit cent mille francs. Une analyse est en cours sur la viabilité, les coûts, les taxes, etc., de notre station par une fiduciaire. Nous devons ensuite transmettre au Canton le nouveau montant du plafond, accompagné de l'analyse pour acceptation, puis à votre conseil pour approbation.

En ce qui concerne les communes avoisinantes que sont, Daillens, Bettens, Bournens, Sullens et Lussery-Villars, et qui désirent se rattacher à notre Step, nos calculs ont été faits, ils ont été communiqués, une prise de décision leur incombe.

La situation actuelle, les investissements futurs ne nous permettront plus de supporter un déficit tel que celui de 2007. Les réserves ne sont pas inépuisables, même si notre capital est actuellement bon.

Pour les autres dépenses, elles ont été reconduites en rapport des années précédentes. Concernant les recettes, elles sont estimées relativement basses pour ce qui est des intérêts créanciers, les taux du marché actuels n'étant pas favorables à notre association.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

vu le préavis du Comité de direction N° 2/2008 relatif au budget 2009

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'adopter le budget du Comité de direction pour l'année 2009 tel que présenté.

Association intercommunale pour l'épuration  
des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz

Le Président

Le Secrétaire

R. Devantay

B. Augsburguer